

Date de convocation
28 mai 2020

L'an deux mil vingt, le **10 juin à 19 h 00**,
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,
sous la présidence de monsieur Jean-Michel BERTAUX, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice :

11

Présents :

11

Votants :

11

Étaient présents :

Jean-Michel Bertaux, Michel Morin, Jean-Michel Planson, Gérard

Lesage, Nicolas Bourgoïn, Émilie Dabin, Ludovic Thomas, Catherine

Legendre, Sylvain Bourgoïn, Joëlle Besson, Élodie Dupond

Élection des délégués aux syndicats intercommunaux

En application des articles L. 5212-7, L. 5711-1 et L. 5721-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal a procédé à l'élection des délégués qui représenteront la commune de Saint-Denis-de-Palin aux syndicats intercommunaux ci-dessous.

Ont été élus à l'unanimité :

	titulaires	suppléants
Syndicat départemental d'énergie du Cher	LESAGE Gérard	BOURGOIN Sylvain
Syndicat Mixte de Développement du Pays Berry Saint Amandois	MORIN Michel	BERTAUX Jean-Michel
Syndicat Mixte Eau et Assainissement de Châteauneuf-sur-Cher Lapan (pour chacune des compétences eau et assainissement non collectif)	PLANSON Jean-Michel	BOURGOIN Sylvain
Syndicat du Canal de Berry	MORIN Michel	BOURGOIN Nicolas
Syndicat intercommunal de Ramassage Scolaire du Dun-sur-Auron	BOURGOIN Nicolas	DUPOND Elodie

Constitution des commissions communales

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de constituer des commissions communales pour étudier et préparer les dossiers présentés à l'assemblée délibérante et suivre l'exécution des décisions. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal constitue à l'unanimité les commissions suivantes :

Achats	Bertaux Jean-Michel, Morin Michel, Planson Jean-Michel, Lesage Gérard
Bâtiments	Bertaux Jean-Michel, Morin Michel, Planson Jean-Michel, Lesage Gérard, Bourgoïn Sylvain
Éclairage public	Lesage Gérard, Bourgoïn Nicolas
Environnement	Bertaux Jean-Michel, Morin Michel, Thomas Ludovic, Besson Joëlle, Legendre Catherine
Voirie	Bertaux Jean-Michel, Morin Michel, Planson Jean-Michel, Lesage Gérard, Bourgoïn Sylvain
Finances	Bertaux Jean-Michel, Morin Michel, Planson Jean-Michel, Lesage Gérard, Dabin Émilie
Communication	Planson Jean-Michel, Bourgoïn Nicolas, Dabin Émilie, Legendre Catherine
Cérémonies	Lesage Gérard, Dabin Émilie, Dupond Élodie, Thomas Ludovic
Salle polyvalente	Besson Joëlle, Dabin Émilie

Constitution d'une commission d'appel d'offres

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de constituer une commission d'appel d'offres pour les marchés publics de la commune. Sont élus à l'unanimité des membres présents :

Membres titulaires	Membres suppléants
MORIN Michel	DABIN Emilie
PLANSON Jean-Michel	BOURGOIN Nicolas
LESAGE Gérard	BOURGOIN Sylvain

Désignation du représentant de la Commune auprès de l'agence Cher Ingénierie des Territoires

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121 ;

Vu l'article L 5511-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération en date du **05 avril 2016** par laquelle le Conseil Municipal a décidé d'adhérer à l'agence Cher Ingénierie des Territoires ;

Vu l'article 9 des statuts de l'agence « CHER - INGÉNIERIE DES TERRITOIRES » portant sur le Conseil d'Administration et notamment sur la désignation d'un représentant en tant que délégué ;

Considérant le renouvellement du Conseil Municipal à l'issue des élections de mars 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉSIGNE** Monsieur BERTAUX Jean-Michel pour représenter la Commune au sein des instances décisionnelles de l'agence « CHER - INGÉNIERIE DES TERRITOIRES ».

Renouvellement des correspondants de défense

Consécutivement au renouvellement des conseils municipaux, Monsieur le Ministre de la Défense demande que le réseau communal de **correspondants de défense** soit renouvelé. Cet élu a vocation à développer le lien Armée Nation. Il est à ce titre, pour sa commune, l'interlocuteur privilégié des autorités militaires du département et de la Région. Après en avoir délibéré, le conseil municipal élit à l'unanimité pour remplir cette fonction **Monsieur Gérard LESAGE**.

Indemnités de fonction du Maire

Monsieur le Maire expose que les maires bénéficient d'office, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 et L2123.24 du CGCT. Cependant, le conseil municipal peut, à la demande du maire et par délibération, fixer pour celui-ci une **indemnité inférieure au barème**.

Vu la demande du Maire en date du 10 juin 2020 afin de fixer pour celui-ci des indemnités de fonction **inférieures au barème ci-dessous**. Les indemnités de fonction sont calculées par référence à l'indice brut terminal de la fonction publique.

Population	Fonction	Taux maximal (en % de l'IBTFP)	Indemnité Brute mensuelle (en euros)
Moins de 500 habitants	Maire	25.50 %	991.80 €

Monsieur Jean-Michel BERTAUX quitte la séance.

Monsieur Michel MORIN, 1^{er} adjoint, propose, conformément à la demande du Maire de retenir le taux de **23 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique pour l'indemnité de fonction du maire. L'indemnité ainsi définie suivra automatiquement les modifications de la valeur du point indiciaire. Après en avoir délibéré, les membres présents émettent, à l'unanimité, un avis favorable à cette proposition.

Indemnités de fonction des adjoints au maire titulaires d'une délégation

Monsieur le Maire expose que les adjoints titulaires d'une délégation bénéficient d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 et L2123.24 du CGCT. Cette indemnité est fixée par délibération conseil municipal.

Vu la demande des adjoints en date du 10 juin 2020 afin de fixer pour ceux-ci **des indemnités de fonction inférieures au barème ci-dessous**. Les indemnités de fonction sont calculées par référence à l'indice brut terminal de la fonction publique.

Population	Fonction	Taux maximal (en % de l'IBTFP)	Indemnité Brute mensuelle (en euros)
Moins de 500 habitants	adjoint	9.90 %	385.05 €

Messieurs MORIN Michel, PLANSON Jean-Michel et LESAGE Gérard quittent la séance.

Monsieur le maire propose, conformément à la demande des adjoints de retenir le taux de **8 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique pour l'indemnité de fonction de chacun des trois adjoints. L'indemnité ainsi définie suivra automatiquement les modifications de la valeur du point indiciaire.

Après en avoir délibéré, les membres présents émettent, à l'unanimité, un avis favorable à cette proposition.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS ALLOUÉES AU MAIRE ET ADJOINTS

POPULATION (totale au dernier recensement) : 310 habitants

MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé) :

Indemnité maximale du maire + total des indemnités maximales des adjoints ayant délégation = 991,80 euros + (385,05 euros x 3 adjoints) = 2146,95 euros mensuels

INDEMNITÉS ALLOUÉES

Nom du maire	Taux et montant de l'indemnité	Majoration éventuelle	Taux et montant définitifs
BERTAUX Jean-Michel	23% - 894,56 €		23% - 894,56 €

Adjoints au maire titulaires d'une délégation :

Bénéficiaires	Taux et montant de l'indemnité	Majoration éventuelle	Taux et montant définitifs
1er adjoint MORIN Michel	8 % - 311,15 €		8 % - 311,15 €
2ème adjoint PLANSON Jean-Michel	8 % - 311,15 €		8 % - 311,15 €
3ème adjoint LESAGE Gérard	8 % - 311,15 €		8 % - 311,15 €

MONTANT TOTAL ALLOUÉ : 1828,01 €

Renouvellement de la commission communale des impôts directs

Conformément à l'article 1650-1 du code général des impôts, la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal, et de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux. Ces commissaires titulaires et suppléants sont désignés par le Directeur des Services Fiscaux **sur une liste de contribuables dressée par le conseil municipal** qui comprend un nombre de propositions égal au double des postes à pourvoir (douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal propose la liste suivante :

COMMISSAIRES TITULAIRES		COMMISSAIRES SUPPLEANTS	
Nom, prénom, adresse	Profession	Nom, prénom, adresse	Profession
DABIN Emilie Le Bourg RD 106	Chargée de formation	MARTEAU Sylvie La Fontaine des Charmes	Secrétaire commerciale
BOURGOIN Nicolas 18 rue de l'Auron	Ouvrier professionnel spécialisé	DUBAS Sandrine Moulin de l'Eguillon	Secrétaire commerciale
LAPERCHE Didier Les Chaumes	Chauffeur de car scolaire en retraite	BOURY Josée 10 rue du Château	retraîtée
PEZARD Jean-Yves 41 rue de l'Auron	Ouvrier agricole	DEBOSSCHERE Vincent 12 rue des Varennes	Gérant d'une salle de sport de combat
LESAGE Gérard 3 rue de l'Auron	Électricien retraité	MARTINAT HIDALGO Isabelle Némond	Professeur d'Anglais
JOLIVET Robert 23 rue des varennes	Chauffeur routier retraité	SERIER Martine 5 rue des Bois Forts	Aide à domicile retraîtée
BERNARDIN Dominique 22 rue de l'Auron	Contrôleuse production qualité retraitée	APERT Olivier 5 rue de l'Auron	Préparateur de commandes
LOIRAND Thierry 1 rue de la Grange aux Dîmes	Collaborateur d'architecte	BROUILLET Jean-Michel 24 rue des Varennes	Agent d'accueil Facilavie
BESSION Joël 11 rue de l'Auron	Technicien retraité	BLAIN Maxime Villaire	Commercial
CHANTEREAU Marine 10 rue de l'Auron	Préparatrice en pharmacie	PLANSON Hélène Villaire	Agricultrice

COMMISSAIRE DOMICILIE HORS DE LA COMMUNE

AUPETIT Didier 7 rue Charles VII 18340 VORLY	Agriculteur	FABRE Benoît Priou 18130 OSMERY	Agriculteur
---	-------------	------------------------------------	-------------

COMMISSAIRE PROPRIÉTAIRE DE BOIS ET FORETS

VAN LANDEGHEM François-Xavier	Agriculteur	MORIN Michel	Agriculteur
----------------------------------	-------------	--------------	-------------

Fait et délibéré à Saint-Denis-de-Palin, le 10 juin 2020

BERTAUX Jean-Michel	MORIN Michel	PLANSON Jean-Michel
LESAGE Gérard	BOURGOIN Nicolas	DABIN Emilie
THOMAS Ludovic	LEGENDRE Catherine	BOURGOIN Sylvain
BESSION Joëlle	DUPOND Elodie	